



# COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

### DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

#### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

## SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget .....	1
II. La section de fonctionnement .....	2
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette 2022 .....	2
III. La fiscalité .....	3
IV. La section d'investissement .....	3
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2022 .....	4
Les principaux projets en section d'investissement : .....	5
V. Le budget annexe ECOTAXE .....	6

## Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

## I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les 15 jours suivants son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté lors de la réunion du Conseil municipal du 22 mars 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures et jours d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au financement des grosses opérations d'investissement
- Mobiliser les subventions d'équipement chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

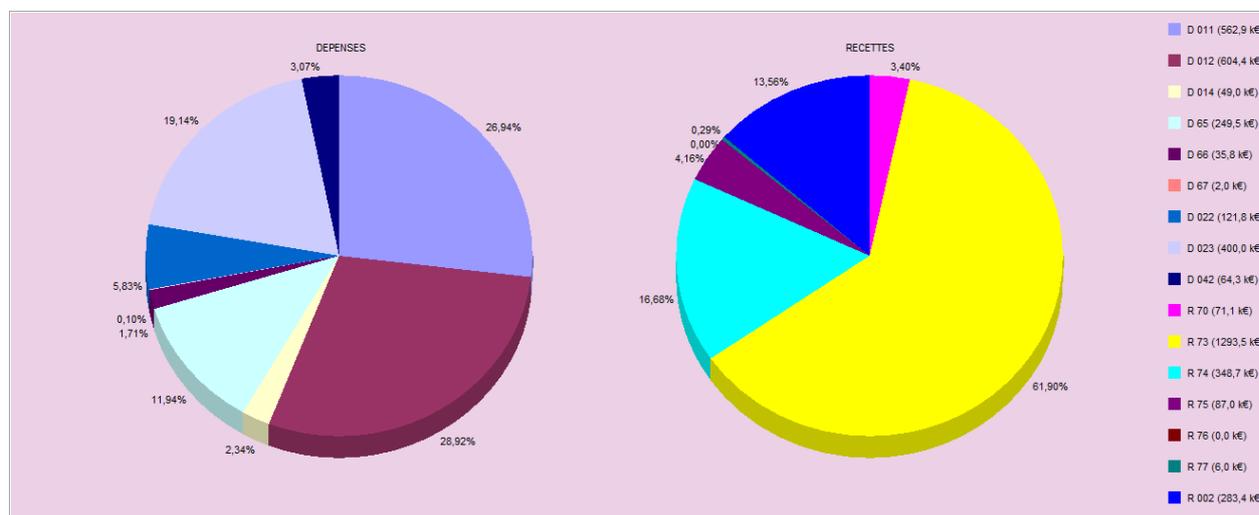
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, occupation du domaine public, zone de mouillages organisés, concessions cimetière, ...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, ...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue « l'autofinancement », c'est-à-dire la capacité pour la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

### Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette 2022



<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	562 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	604 350,00
014	Atténuations de produits	49 000,00
65	Autres charges de gestion courante	249 480,00
66	Charges financières	35 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
022	Dépenses imprévues	121 843,72
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 253,05
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 089 626,77</b>

<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	71 100,00
73	Impôts et taxes	1 293 500,00
74	Dotations, subventions et participations	348 650,00
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	283 366,77
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 089 626,77</b>

### **III. La fiscalité**

Le Conseil municipal a délibéré sur les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

**Taxe foncière sur les propriétés bâties**                    **41.50 %**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties**            **37.16 %**

Le vote sur les taux des taxes tient compte de la loi de finances 2020 qui a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le Conseil municipal n'a plus à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation maintenue sur les résidences secondaires et figé au taux voté en 2019, soit 8.86 %.

Pour compenser la perte de taxe d'habitation sur les résidences permanentes, la commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale.

### **IV. La section d'investissement**

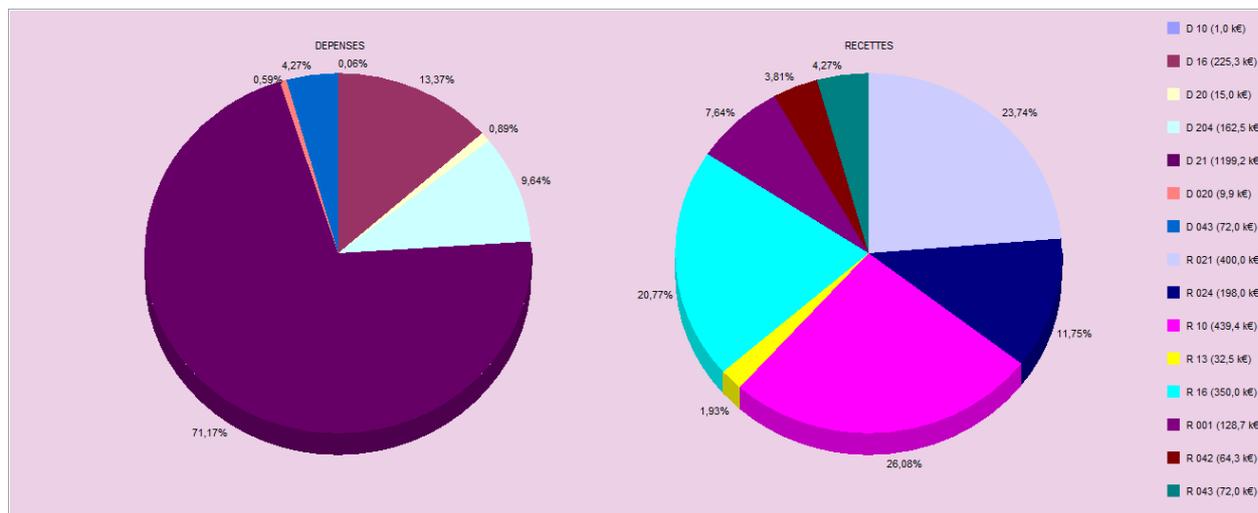
Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux de 16 % des dépenses réelles d'investissement, les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés, l'excédent de fonctionnement capitalisé

## Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2022



<b>Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	225 250,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	162 496,00
21	Immobilisations corporelles	1 199 154,52
020	Dépenses imprévues	9 914,74
041	Opérations patrimoniales	72 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 684 815,26</b>

<b>Recettes prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	439 423,45
13	Subventions d'investissement reçues	32 450,00
16	Emprunts et dettes assimilés	350 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	128 688,76
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	198 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 253,05
041	Opérations patrimoniales	72 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 684 815,26</b>

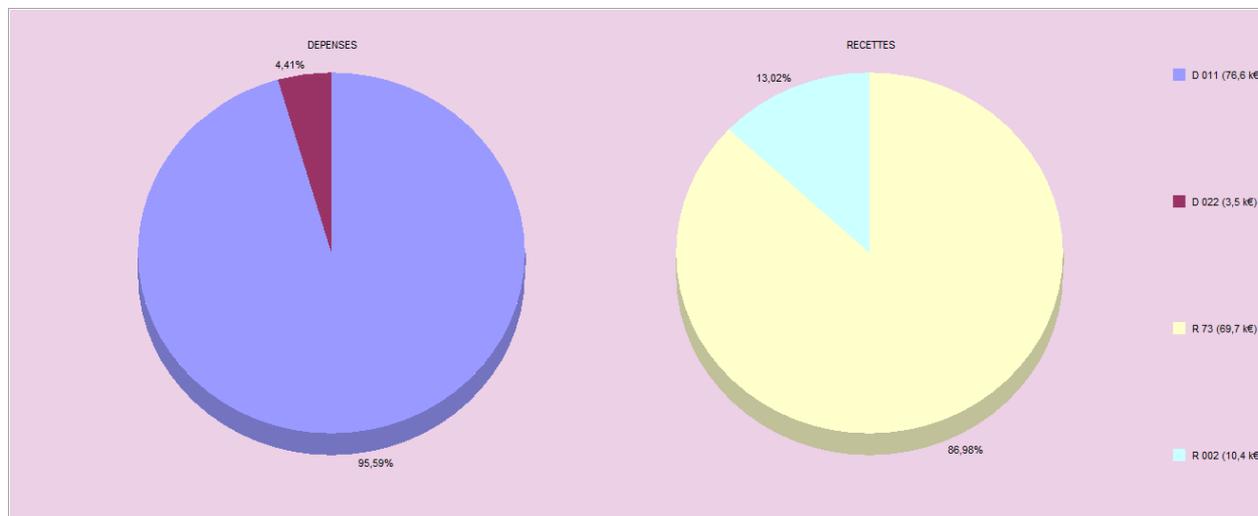
## Les principaux projets en section d'investissement :

INVESTISSEMENTS 2022							
code	LIBELLE	Opération	Engagés 2021	RAR 2021	différence engagements/RAR	CREDITS 2022	TOTAL
2031	Frais d'études	Etude terrain du Moulin Rouge - parking terre pierres ID VERDE	4 500,00	4 500,00			4 500,00
		Aménagement terrain Moulin Rouge - agence LOKAL				10 500,00	10 500,00
		<b>sous-total</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500,00</b>	<b>15 000,00</b>
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	Allée du Phare/Pas du Nord - maîtrise d'œuvre	14 496,00				
		Allée du Phare/Pas du Nord - Groupement de commande	148 000,00	158 807,69		3 688,31	162 496,00
		participation de la commune 30 % (sur les voies départementales)					
		<b>sous-total</b>	<b>162 496,00</b>	<b>158 807,69</b>	<b>3 688,31</b>	<b>3 688,31</b>	<b>162 496,00</b>
2111	Terrains	Parcelle AL 29 régul. Voirie rue du Chaume	701,00	701,00			701,00
		Préemption ER AS 127 (clos)	64 000,00	64 000,00			64 000,00
		Parcelles MERCIER chemin du Moulin Robert				6 000,00	6 000,00
		<b>sous-total</b>	<b>64 701,00</b>	<b>64 701,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>70 701,00</b>
2128	Agencement, aménagement de terrains	Grillage et haie vive aire de loisirs				3 000,00	3 000,00
		<b>sous-total</b>				<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
2135	Agencement, aménagement des constructions	Sanitaires école primaire				29 200,00	29 200,00
		Équipement partie commune logements des saisonniers				20 000,00	20 000,00
		<b>sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 200,00</b>	<b>49 200,00</b>
2151	Réseaux de voirie	MO A21 infra rue du Centre	8 400,00	8 400,00			8 400,00
		Travaux aménagement rue du Centre (Voirie 330 000 Espaces Verts 18 000)				348 000,00	348 000,00
		Travaux aménagement rue du Clos				6 100,00	6 100,00
		Élargissement chaussée Chemin du Moulin Robert + purge racinaire				81 500,00	81 500,00
		Réfection chemin du Moulin Rouge				12 500,00	12 500,00
		<b>sous-total</b>	<b>8 400,00</b>	<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 100,00</b>	<b>456 500,00</b>
2152	Installations de voirie	Signalisation de voirie parking Tourterelles	2 905,32	2 905,32			2 905,32
		Signalétique pistes cyclables groupement commande CDC				5 000,00	5 000,00
		Signalétique commerces centre-bourg				6 000,00	6 000,00
		Aménagement parking rue du Centre / Moulin Rouge ID VERDE				120 000,00	120 000,00
		<b>sous-total</b>	<b>2 905,32</b>	<b>2 905,32</b>	<b>0,00</b>	<b>131 000,00</b>	<b>133 905,32</b>
21534	Réseau d'électrification	Modernisation éclairage public				30 000,00	30 000,00
		<b>sous-total</b>				<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
21538	Réseaux divers	Maîtrise d'œuvre travaux réseau pluvial (safège)	4 520,24	4 520,24			4 520,24
		Travaux réseau pluvial partie 1	10 931,16	10 931,16			10 931,16
		<b>sous-total</b>	<b>15 451,40</b>	<b>15 451,40</b>	<b>0,00</b>		<b>15 451,40</b>
2158	Autres installations et matériels	Poubelles publiques	2 862,00	2 862,00			2 862,00
		<b>sous-total</b>	<b>2 862,00</b>	<b>2 862,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 862,00</b>
2181	Agencement et aménagement divers	Aménagement ancien local crèche	127 403,74	127 403,74			127 403,74
		Aménagement local commercial (ex huitres)	84 392,72	84 392,72			84 392,72
		Restauration sol de l'abri du canot de sauvetage	25 615,20	25 615,20			25 615,20
		Réparation descente à bateaux et cale du canot de sauvetage	14 715,00	14 715,00			14 715,00
		Restauration chemin côtier la Pyramide				80 000,00	80 000,00
		Restauration puits rue Casimir				1 500,00	1 500,00
		<b>sous-total</b>	<b>252 126,66</b>	<b>252 126,66</b>	<b>0,00</b>	<b>81 500,00</b>	<b>333 626,66</b>
2182	Matériel de transport	Véhicule électrique service technique				28 000,00	28 000,00
		<b>sous-total</b>				<b>28 000,00</b>	<b>28 000,00</b>
2183	Matériel bureau et informatique	Renouvellement équipement informatique				10 000,00	10 000,00
		<b>sous-total</b>				<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
2184	Moblier	Mobilier bureau Maire	1 739,34	1 739,34			1 739,34
		Chaises salle municipale				10 750,00	10 750,00
		Équipement fauteuils bureaux				3 000,00	3 000,00
		Tables rondes				2 100,00	2 100,00
		<b>sous-total</b>	<b>1 739,34</b>	<b>1 739,34</b>	<b>0,00</b>	<b>15 850,00</b>	<b>17 589,34</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	Vitrine affichage bois	1 618,80	1 618,80			1 618,80
		Panneaux "Plage non surveillée"				300,00	300,00
		Grilles exposition				600,00	600,00
		Drapeaux				800,00	800,00
		Matériel de sonorisation				2 000,00	2 000,00
		Structure jeux aire de loisirs				43 000,00	43 000,00
		<b>sous-total</b>	<b>1 618,80</b>	<b>1 618,80</b>	<b>0,00</b>	<b>46 700,00</b>	<b>48 318,80</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>516 800,52</b>	<b>513 112,21</b>	<b>3 688,31</b>	<b>863 538,31</b>	<b>1 376 650,52</b>

## V. Le budget annexe ECOTAXE

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement.

### **Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - ECOTAXE 2022**



<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	76 600,00
022	Dépenses imprévues	3 536,51
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>80 136,51</b>

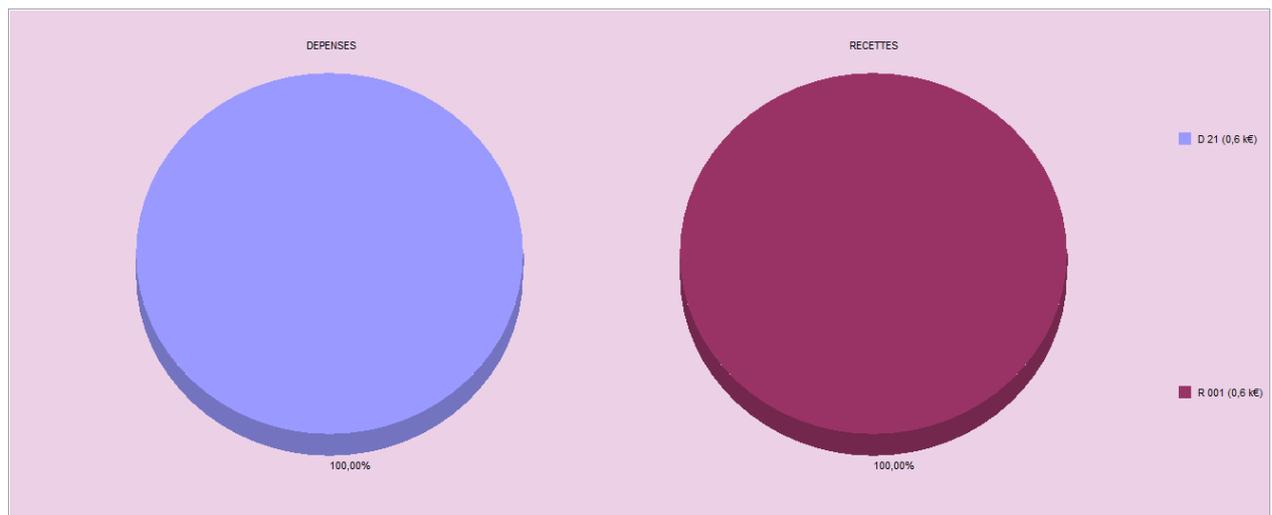
<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
73	Impôts et taxes	69 700,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 436,51
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>80 136,51</b>

Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'ECOTAXE représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des sanitaires situés sur le site très fréquenté du Phare des Baleines.

En 2021, la commune contribue également par voie de subvention versée à l'Office National des Forêt, à la construction du nouveau poste de secours à Zanuck.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au report de l'excédent des exercices antérieurs et à la part d'Ecotaxe prélevé sur le passage du Pont de l'île de Ré revenant à la commune.

**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette –  
ECOTAXE 2022**



<b>Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
21	Immobilisations corporelles	634,64
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>634,64</b>

<b>Recettes prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
001	Excédent d'investissement reporté	634,64
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>634,64</b>

Fait à Saint-Clément-des-Baleines le 22 mars 2022

Le Maire, Lina BESNIER